

FORFAIT LOISIR

« Réservee aux licencié (e)(s) du Cercle Nautique de Schoelcher »

Les pratiquants déjà initiés, donc titulaires du Brevet d'Aviron d'argent ont la possibilité de pratiquer l'aviron « en loisir » en s'abonnant à l'un des forfaits suivants :

N°	TYPE DE FORFAIT	MONTANT DU FORFAIT (Personne déjà licenciée)
1	10 heures	60 €
2	20 heures	100 €
3	40 heures	160 €

Licence Aviron en cours de validité Obligatoire

Attestation du renseignement d'un questionnaire de santé
(verso du formulaire d'inscription)

Fonctionnement des abonnements :

Tout pratiquant abonné, pourra naviguer dans la limite de la durée de son abonnement et de la disponibilité du matériel, pendant les heures d'ouverture du club et du point location.

Cependant le matériel sera prioritairement utilisé par le cercle Nautique de Schoelcher, dans le cadre des cours d'initiation et de perfectionnement. Durant ces mêmes créneaux de cours, les supports libres pourront être utilisés par les abonnés.

CERCLE NAUTIQUE DE SCHOELCHER

Section AVIRON

2023 - 2024



CONTACT



CERCLE NAUTIQUE DE SCHOELCHER

Anse Madame

97233 SCHOELCHER

Téléphone : 0596 61 20 83

E-mail : cerclelenuautique-schoelcher@wanadoo.fr

Site : www.cnschoelcher.net

Dès l'âge de 14 ans, le Cercle Nautique de Schoelcher vous propose un enseignement de l'aviron adapté à vos besoins avec :

- Un encadrement compétent, qualifié et diplômé
- Un matériel fiable
- Un dispositif de sécurité approprié.

Cet enseignement sera dispensé d'octobre à juin, pour la saison 2023/2024, soit 29 séances de 2 heures.



MONTANT DE LA COTISATION POUR LA SAISON 2023/2024

Cotisation Annuelle Individuelle : 487,00 €

(Incluant les frais de personnel, la licence, les frais divers de fonctionnement, etc)

Des conditions de paiement vous seront faites au moment de l'inscription.

Toute séance manquée à l'initiative du pratiquant ne peut être ni récupérée, ni remboursée.

Nombre d'élèves minimum prévu pour la mise en place d'une séance : 6



DOCUMENTS A FOURNIR

- 1 Formulaire d'inscription (à retirer au secrétariat ou sur le site)
- 1 Photo d'identité
- Attestation d'assurance individuelle
- Attestation du renseignement d'un questionnaire de santé (verso du formulaire d'inscription)

PLANNING DES ACTIVITES

Année 2023 - 2024

JOUR	NIVEAU	HORAIRE	DATE
SAMEDI	INITIATION	8H à 10H	Octobre : 07 - 14 - 21 Novembre : 18 - 25 Décembre : 02 - 09 - 16 - 23
	PERFECTIONNEMENT	10h30 à 12h30	Janvier : 13 - 20 - 27 Février : 03 - 24
	PERFECTIONNEMENT	14h à 16h	Mars : 02 - 09 - 16 - 23 Avril : 13 - 20 - 27 Mai : 04 - 11 - 18 - 25 Juin : 01 - 08 - 15 - 22



Les pratiquants déjà initiés, donc titulaires du Brevet d'Aviron d'argent ont la possibilité de pratiquer l'aviron « en loisir » en s'abonnant à des forfaits (Voir Verso)



Les cours particuliers sont aussi possibles ; Pour cela, vous vous rapprochez du secrétariat